

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

le 5 Mai 2014 à 18 heures 30

Présent : Mme DUMAS Mr MONESTIER Mr DURET Mr PE NAUD Mr BRUNET Mr NORMAND -
Mme CADUSSEAU Mme COURJAUD Mr LAMAUD

Secrétaire délégué : Mr NORMAND.

1 Désignation membre commission Communauté de Commune de St Savin

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR 0 voix CONTRE, de nommer aux commissions énumérées ci-après, au sein de la Communauté de Communes du canton de St Savin :

COMMISSION ECONOMIE : Mr MONESTIER Jérôme

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE : Mme COURJAUD Natacha.

COMMISSION FINANCES : Mr PE NAUD Dominique.

COMMISSION CULTURE OFFICE TOURISME ASSOCIATIONS SPORTS : Mr BRUNET Fabien.

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE VOIRIE ENVIRONNEMENT : Mme CADUSSEAU Katia.

2 ACQUISITION EXTINCTEURS

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que suite au contrôle annuel par la société SICLI il est apparu nécessaire de remplacer 3 extincteurs pour un montant de 274,60 euros hors taxes soit 329,52 euros TTC. Le Conseil Municipal décide par 9 voix POUR 0 voix CONTRE de retenir la proposition de la société SICLI pour un montant TTC de 329,52 euros.

3 COMPTABILITE

Où il est exposé par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix POUR 0 voix CONTRE, de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

SECTION D INVESTISSEMENT

D 001 .. 6 059,62 euros

D 020 . + 6 059,62 euros .

4 INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Où il est exposé par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR 0 voix CONTRE, d'allouer pour la durée de sa gestion, à Monsieur MAN ANO S Ivié, Receveur Municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune de SAUGON, l'indemnité de conseil à taux plein ainsi que l'indemnité fixe à la confection de documents budgétaires. Les créances nécessaires seront inscrites chaque année lors du vote du budget.

5 -QUESTIONS DIVERSES

CONTROLE DES JEUX

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR 0 voix CONTRE, de retenir le devis de la société APAVE pour le contrôle de jeux extérieurs situé aux abords de la salle municipale (football, basket) pour un montant de 490,11 euro hors taxe soit 588,13 euro TTC. Madame le Maire est chargée de faire procéder à ce contrôle le plus rapidement possible.

CONSEILLERS TECHNIQUES DFCI

Madame le Maire fait part au Conseil qu'elle doit nommer par arrêté trois conseillers techniques à la DFCI (Défense et forêt contre l'incendie), à avoir : Mr PE NAUD - Mr DURET - Mr NORMAND.

INTERDICTION CIRCULATION PLUS DE 3 T 5

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réfection ont été réalisés sur trois ponts et pense qu'il serait nécessaire d'interdire la circulation aux véhicules de plus de 3T5 sur le réseau nécessaire à l'exploitation forestière ou agricole. Elle propose, dans un premier temps de contacter la commune de REIGNAC, SAUGON et CAMPUGNAN afin de leur soumettre sa proposition, dans le but de préparer ce ouvrage.

COMMISSION « AMENAGEMENT ET UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC »

Madame le Maire souhaite la création d'une commission aménagement et utilisation du domaine public afin d'élaborer un règlement pour l'utilisation du domaine public et l'étude d'un nouveau formulaire de location de salle concernant l'utilisation, l'entretien, etc..

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR 0 voix CONTRE de désigner à la commission « Aménagement et utilisation du domaine public » : Mme DUMAS, Mr MONESTIER, Mr NORMAND, Mr DURET.

ELECTIONS EUROPEENNES

Madame le Maire donne lecture du planning de permanence lors de l'élection européenne le dimanche 25 Mai :

7 h 45 à 11 h 30 : Mme DUMAS - Mme CADUSSEAU- Mr BRUNET.

11 h 30 à 14 h 30 : Mr PE NAUD - Mme COURJAUD Natacha - Mr NORMAND Frédéric.

14 h 30 à 18 h : Mr MONESTIER - Mr DURET - Mr LAMAUD.

COMMEMORATION DU 8 Mai 1945

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se retrouver à 10 h 45, petite salle (salle municipale), le jeudi 8 mai pour une commémoration au monument aux morts à 11 heures. Le dépôt de gerbe sera suivi d'un vin d'honneur.

Lors de ce jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

